

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2024-03-004

PUBLIÉ LE 13 MARS 2024

Sommaire

JUSTICE /

18-2024-02-20-00004 - Délégation de signature administrative 2024 (7 pages) Page 3

18-2024-02-20-00003 - Délégation ordonnancement secondaire (17 pages) Page 11

Préfecture du Cher / Direction de la Citoyenneté

18-2024-03-13-00001 - Arrêté n° 2024-384 du 13 mars 2024 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection de cinq conseillers municipaux dans la commune de Vorly (3 pages) Page 29

JUSTICE

18-2024-02-20-00004

Délégation de signature administrative 2024



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION CONJOINTE DE SIGNATURE

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BOURGES

Et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret du président de la République du 18 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Alain VANZO aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Bourges à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu le décret du président de la République du 9 août 2022 portant nomination de Monsieur Eric MAILLAUD aux fonctions de procureur général de la cour d'appel de Bourges à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, du 06 juillet 2022 nommant Monsieur Hervé SIBE, pour exercer les fonctions de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

DÉCIDENT

Article 1er - Délégation conjointe de leurs signatures est donnée à Monsieur Hervé SIBE, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de BOURGES, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Monsieur Franck AUBERT, responsable de la gestion budgétaire
- Madame Aline CHANTEREAU, responsable des ressources humaines
- Monsieur Sébastien LENOIR, responsable de la gestion informatique

Afin de signer les avis des chefs de cour sur :

- Les candidatures de fonctionnaires du ressort sur des actions de formation continue ;
- les demandes de temps partiel, les demandes initiales de disponibilité de droit et les demandes de renouvellement de disponibilité ;

- Les attestations :
 - diverses délivrées sur la situation administrative ;
 - pour maintien du traitement en attente du PV du comité médical (CLD en cours)
 - pour maintien du traitement ou suite à fin de situation CLM, CLD, retraite (instructions des dossiers non terminées) ;
- les remboursements d'honoraires aux praticiens suite à accident de service et maladie professionnelle ;
- les commissions d'expert suite à accident de service et maladie professionnelle ;
- les désignations de médecin pour contre visite pour le ressort ;
- les actes de saisine du comité médical pour octroi d'un CLM ou d'un CLD pour le SAR et les juridictions du ressort si difficultés ;
- les autorisations de congé de maladie ordinaire, de congé de maternité, de congé paternité et les autorisations pour garde d'enfant malade + lettre au service des traitements si demi-traitement ;
- les remboursements des honoraires des praticiens suite à expertise dans le cadre d'un CLM, CLD, MTT ou visite médicale (certifications d'aptitude physique lors de recrutements de fonctionnaires et contractuels) ou contre visite ;
- les évaluations des fonctionnaires ;
- les demandes de détachement ou de titularisation ou de prolongation de stage pour les fonctionnaires, sauf avis défavorable ;
- les demandes de mutations des fonctionnaires et les comptes rendus d'entretien
- Les ordonnances de délégation des fonctionnaires
- les ordres de mission pour les fonctionnaires du ressort de la cour d'appel de Bourges
- les ordres de mission pour les formations des magistrats
- les autorisations d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service ;
- les états de frais de déplacement et de changement de résidence ;
- les habilitations de fonctionnaires pour la conduite d'un véhicule administratif ;
- les contrats de recrutement de contractuels ≤ à 12 mois, et tout acte relatif à ces contrats ;
- les contrats de recrutement de contractuels de plus de 12 mois, et tout acte relatif à ces contrats.

- Les bordereaux de transmission à la chancellerie :
 - des états de recensement divers (les états mensuels, trimestriels ou semestriels) ;
 - des demandes de congé parental, PV des comités médicaux pour CLM, CLD, MTT, pièces administratives ;
 - des PV d'installation pour les fonctionnaires, fiche de prise de fonction et prestations de serment pour les fonctionnaires ;
 - des demandes de NBI pour les fonctionnaires ;
 - des pièces complémentaires à joindre aux demandes de mutation pour les fonctionnaires ;

- Les bordereaux de transmission adressés aux juridictions :
 - pour notification d'arrêtés concernant la carrière (élévation d'échelon, temps partiel, CLM, CLD, congé parental, disponibilités, promotion...) ;
 - des autorisations d'absence pour les fonctionnaires (syndicat, réunion CAP...) ;
 - pour notification de tout autre acte administratif à caractère individuel ;

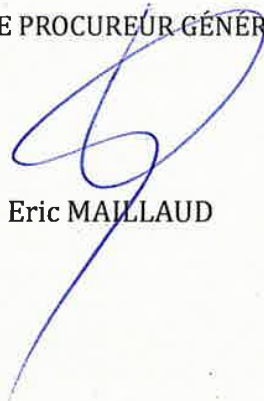
- La diffusion au ressort des notes et circulaires ministérielles (gestion administrative et gestion budgétaire)

Article 2 - La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 7 juillet 2023

Article 3 - La présente décision sera communiquée aux délégataires désignés ci-avant et publiée au recueil des actes administratifs.

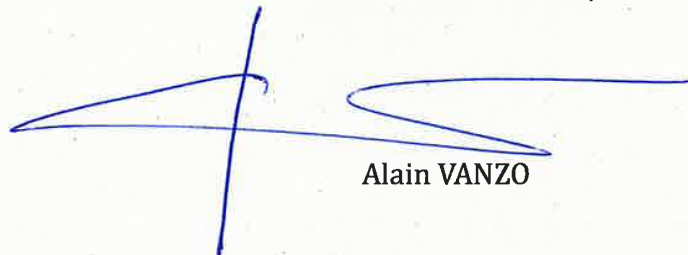
Fait à Bourges, le 20 février 2024

LE PROCUREUR GÉNÉRAL



Eric MAILLAUD

LE PREMIER PRÉSIDENT,




Alain VANZO

Spécimen des signatures :

**Spécimens des signatures pour accédiation auprès du Directeur Regional des Finances
Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or**

Service Administratif Régional
Monsieur Hervé SIBE, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire



**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Service Administratif Régional de Bourges
Monsieur Franck AUBERT, directeur des services de greffe judiciaires


Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Regional des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges

Service Administratif Régional de Bourges
Madame Aline CHANTEREAU, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines


Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges

Service Administratif Régional de Bourges
Monsieur Sébastien LENOIR, directeur des services de greffe judiciaires


JUSTICE

18-2024-02-20-00003

Délégation ordonnancement secondaire



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION CONJOINTE DE SIGNATURE (Ordonnancement secondaire)

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE BOURGES

Et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2006 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2004-435 du 24 mai 2004 relatif aux compétences en qualité d'ordonnateurs secondaires des premiers présidents et procureurs généraux de cour d'appel ;

Vu le décret n° 2006-806 du 6 juillet 2006 relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires des premiers présidents et procureurs généraux de cour d'appel ;

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment les articles D 312-66 et R 312-73 et R 312-74 ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du président de la République du 18 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Alain VANZO aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Bourges à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu le décret du président de la République du 9 août 2022 portant nomination de Monsieur Eric MAILLAUD aux fonctions de procureur général de la cour d'appel de Bourges à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, du 06 juillet 2022 nommant Monsieur Hervé SIBE, pour exercer les fonctions de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 24 juillet 2020 nommant Monsieur Franck AUBERT directeur des services de greffe judiciaires, en qualité de responsable chargé de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 19 août 2020 détachant Monsieur Sébastien LENOIR dans le corps des directeurs des services de greffe judiciaires, en qualité de responsable chargé de la gestion informatique au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 16 février 2023 nommant Madame Aline CHANTEREAU, directrice des services de greffe judiciaires, en qualité de responsable chargée de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges ;

DÉCIDENT

Article 1er - Délégation conjointe de leurs signatures est donnée à Monsieur Hervé SIBE, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des juridictions du ressort de la cour d'appel de Bourges et de ladite cour, relatives au personnel, au fonctionnement imputées sur les titres 2,3 et 5 des budgets opérationnels de programme 166 « justice judiciaire » et 101 « accès au droit » et à l'investissement se rapportant aux opérations immobilières du titre 5 du BOP 166.

En matière immobilière, cette délégation est limitée aux opérations d'investissement dont le montant est inférieur à 150 000 €.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé SIBE, cette délégation est exercée par :

- Monsieur Franck AUBERT, responsable de la gestion budgétaire pour tout le périmètre de la délégation de Monsieur Hervé SIBE, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Bourges,
- Madame Aline CHANTEREAU, responsable des ressources humaines, pour les opérations de dépenses et de recettes de titre 2,
- Madame Cyrielle HOUEE, responsable de la gestion du patrimoine immobilier, pour les opérations de dépenses d'entretien immobilier,
- Monsieur Sébastien LENOIR, responsable de la gestion informatique pour les opérations de dépenses relevant de l'informatique
- Madame Anne-Marie GRZESIUK, responsable adjointe de la gestion des ressources humaines pour les opérations de dépenses et recettes de titre 2,
- Madame Fabienne EVRARD, secrétaire administrative affectée au service des ressources humaines pour les opérations de dépenses et recettes de titre 2,
- Madame Nedjma CHETIH, secrétaire administrative affectée au service des ressources humaines pour les opérations de dépenses et recettes de titre 2,
- Madame Florence GERMAIN, adjointe administrative affectée au secrétariat du DDARJ pour les opérations des dépenses relatives aux frais de déplacement et de changement de résidence,
- Monsieur Christophe MAGIS et Monsieur Michaël GUEZET, Responsables adjoints de la gestion budgétaire, pour les opérations de dépenses, pour la validation des demandes d'achat répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de Bourges et pour demander la clôture des engagements juridiques.

Article 3 – En matière de marchés publics, délégation conjointe de leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, est donnée à Monsieur Hervé SIBE, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, afin de les représenter pour tous les actes et décisions dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, pour la couverture des besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de BOURGES, pour le choix de l'attributaire et la signature du marché jusqu'à 150 000 euros HT. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé SIBE, cette délégation est exercée par Monsieur Franck AUBERT, responsable de la gestion budgétaire.

Article 4 - Délégation conjointe de leurs signatures à l'effet de signer et notifier une commande relevant des dépenses de fonctionnement courant est donnée, à compter du 1^{er} mars 2024 aux personnes ci-après désignées :

Juridictions	Titulaires	Suppléants
COUR D'APPEL DE BOURGES		
Cour d'appel de Bourges	Mme Fouzia YAHYAOUI Directrice des services de greffe judiciaires Directrice de greffe	Mme Erika BOUDIER Directrice des services de greffe judiciaires
SAR de Bourges	M. Hervé SIBE Directeur hors classe des services de greffe judiciaires Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire	M. Franck AUBERT Directeur des services de greffe judiciaires Responsable de la gestion budgétaire Mme Aline CHANTEREAU Directrice des services de greffe judiciaires Responsable de la gestion des ressources humaines
DEPARTEMENT DU CHER		
Tribunal judiciaire de BOURGES	Mme Elodie MITTERRAND Directrice des services de greffe judiciaires Directrice de greffe	Mme Adeline DEVAUX Directrice des services de greffe judiciaires
DEPARTEMENT DE L'INDRE		
Tribunal judiciaire de CHATEAUROUX	M. Eric BEAURENAUT Directeur des services de greffe judiciaires Directeur de greffe	M. Jean-Marc ACOLAS Directeur des services de greffe judiciaires
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE		
Tribunal judiciaire de NEVERS	Mme Danièle BOISTIER Directrice des services de greffe judiciaires Directrice de greffe	Mme Alice DESOUTTER Directrice des services de greffe judiciaires

Article 5 - Le premier président et le procureur général sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessus et communiquée au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de BOURGES, ainsi qu'aux chefs de juridiction et directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bourges et affichée dans les locaux de la cour.

Article 6 - La présente décision sera communiquée au directeur régional des finances publiques de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE et du département de la COTE D'OR. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourges, le 20 février 2024

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,

Eric MAILLAUD

LE PREMIER PRÉSIDENT,

Alain VANZO


Spécimens des signatures

Pour accréditation auprès du directeur régional des finances publiques de BOURGOGNE et du département de la COTE D'OR.

**Spécimens des signatures pour accédiation auprès du Directeur Regional des Finances
Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or**

Service Administratif Régional
Monsieur Hervé SIBE, Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire


**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Service Administratif Régional de Bourges
Monsieur Franck AUBERT, directeur des services de greffe judiciaires



**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Regional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Service Administratif Régional de Bourges

Madame Aline CHANTEREAU, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines



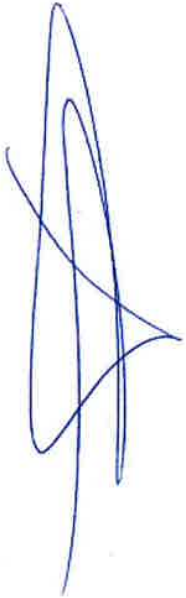
Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Regional des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges

Service Administratif Régional de Bourges
Monsieur Sébastien LENOIR, directeur des services de greffe judiciaires


Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges

Service Administratif Régional de Bourges

Madame Cyrielle HOUÉE, Responsable de la Gestion du Patrimoine Immobilier



**Spécimens des signatures pour accédiation auprès du Directeur Regional des Finances
Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or**

Cour d'Appel de Bourges
Madame Fouzia YAHYAOU, Directrice de greffe


**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Cour d'Appel de Bourges
Madame Erika BOUDIER, directeur des services de greffe judiciaires



**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Regional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or**

Tribunal Judiciaire de Bourges


Madame Elodie MITTERAND, directrice de greffe

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, centered within a rectangular box.

Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Regional des Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges

Tribunal Judiciaire de Bourges
Madame Adeline DEVAUX, directrice des services de greffe judiciaires


**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Tribunal judiciaire de Châteauroux
Monsieur Eric BEAURENAUT, directeur de greffe


**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Tribunal judiciaire de Châteauroux

Monsieur Jean-Marc ACOLAS, directeur des services de greffe judiciaires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'M' and 'A', with a horizontal line extending to the right.

**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Tribunal judiciaire de Nevers
Madame Danièle BOISTIER, directeur de greffe


**Spécimens des signatures pour accréditation auprès du Directeur Régional des
Finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or dans le cadre de la
passation des marchés publics dans le ressort de la Cour d'Appel de Bourges**

Tribunal Judiciaire de Nevers
Madame Alice DESOUTTER, directeur des services de greffe judiciaires


Préfecture du Cher

18-2024-03-13-00001

Arrêté n° 2024-384 du 13 mars 2024 fixant les
délais et les modalités de dépôt des
candidatures et portant convocation des
électeurs pour l'élection de cinq conseillers
municipaux dans la commune de Vorly

**Élections municipales partielles complémentaires
dans la commune de Vorly**

**ARRÊTÉ n° 2024-384 du 13 mars 2024
fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures
et portant convocation des électeurs
pour l'élection de cinq conseillers municipaux**

La secrétaire générale
Sous-préfète chargée de l'arrondissement de Bourges

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral ;

VU le code électoral et notamment ses articles L. 247, L. 252, L. 253, L. 255-3, L. 255-4, LO. 255-5 et R. 25-1 et R. 124 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-2, L. 2121-3 et L. 2121-4 ;

VU le décret du 20 avril 2023 portant nomination de Mme Camille de WITASSE THÉZY, secrétaire générale de la préfecture du Cher, sous-préfète de l'arrondissement de Bourges ;

VU le chiffre de la population municipale de la commune de Vorly établi à 248 habitants au recensement INSEE du 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'effectif théorique du conseil municipal de la commune de Vorly qui est composé de onze membres ;

VU les démissions de M. Jean PARENT le 4 septembre 2020, M. Hugues CHARPENTIER le 15 février 2024, M. Loïc DESCHATRES le 16 février 2024, Mme Laurence PINOTEAU le 27 février 2024 et de Mme Auriane FRICHET le 29 février 2024, ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la commune de Vorly a perdu, par l'effet des vacances survenues, plus du tiers de ses membres ;

CONSIDÉRANT, en conséquence, qu'il convient d'organiser des élections municipales partielles complémentaires ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de Bourges ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les électeurs de la commune de Vorly sont convoqués le **dimanche 28 avril 2024** afin de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y recourir, aura lieu le **dimanche 5 mai 2024**.

Article 2 : Les opérations de vote se dérouleront dans le lieu habituel. Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à dix-huit heures et le dépouillement suivra immédiatement le scrutin.

Article 3 : Les élections se feront sur la liste électorale générale et sur les listes électorales complémentaires arrêtées le 22 mars 2024, telles qu'elles auront pu être modifiées par application des articles L. 16 et suivants, L. 30 à L. 36, R. 16 à R. 18 du code électoral.

Article 4 : Une déclaration de candidature est obligatoire pour le premier tour de scrutin. Elle est effectuée sur un imprimé et déposée à la préfecture du Cher – bureau des élections - accompagnée des pièces justificatives réglementaires.

Les candidats non élus au premier tour sont maintenus d'office au second tour.

Une déclaration de candidature au second tour n'est possible que si le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Article 5 : Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée. Toutefois, chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature.

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou un mandataire qu'il désigne. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers.

En cas de recours à un mandataire pour déposer plusieurs candidatures, notamment en cas de candidatures groupées, celui-ci peut disposer soit de mandats individuels établis par chacun des candidats, soit d'un mandat collectif signé par l'ensemble des candidats. La personne dûment mandatée par chaque candidat dépose l'ensemble des candidatures individuelles.

Article 6 : Pour le premier tour de scrutin, les déclarations de candidature devront être déposées à la préfecture du Cher – Bureau des élections (Place Marcel Plaisant – 18000 BOURGES) :

- du lundi 8 avril 2024 au mercredi 10 avril 2024 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- le jeudi 11 avril 2024 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Aucun autre mode de transmission, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

Si le nombre de candidats présents au premier tour de scrutin est inférieur à cinq, les déclarations de candidature pour le second tour de scrutin devront être déposées :

- du lundi 29 avril 2024 au mardi 30 avril 2024 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Article 7 : Les retraits de candidature ne pourront être présentés que jusqu'à la date limite ci-dessus fixée pour le dépôt des candidatures.

Article 8: Au terme de l'article L. 253 du code électoral, nul ne pourra être élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants : si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Article 9 : La campagne électorale en vue du 1^{er} tour de scrutin sera ouverte le lundi 15 avril 2024 à 0h00 et s'achèvera le samedi 27 avril à zéro heure.

En cas de second tour, elle se déroulera du lundi 29 avril 2024 à 0h00 au samedi 4 mai 2024 à zéro heure.

Les candidats assurent leur propagande par leurs propres moyens, l'Etat ne prenant en charge aucune dépense.

Article 10 : Le dépouillement des votes aura lieu immédiatement après la clôture des opérations de vote en présence des candidats, des délégués des candidats et des électeurs.

Un procès-verbal est établi, en deux exemplaires, par le secrétaire dans la salle de vote en présence des électeurs. Ils doivent être signés de tous les membres du bureau. Un exemplaire de procès-verbal sera conservé à la mairie, l'autre adressé à la préfecture accompagné des pièces qui y sont réglementairement annexées.

Les résultats seront proclamés publiquement par la maire de la commune et affichés par ses soins dans la salle de vote.

Article 11 : Les réclamations auxquelles ces opérations pourraient donner lieu devront être consignées au procès-verbal, sinon être déposées au secrétariat de la mairie ou à la préfecture du Cher, dans les cinq jours qui suivront l'élection.

Article 12 : La secrétaire générale de la préfecture, sous-préfète de l'arrondissement de Bourges et la maire de la commune de Vorly, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune de Vorly au moins 15 jours francs avant la date du premier tour de scrutin et dont un exemplaire sera déposé sur la table de vote pendant la durée du scrutin.

La secrétaire générale,
sous-préfète de l'arrondissement de Bourges

signé : Camille de WITASSE THÉZY